

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre le 01 février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à MURAT, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Gilles AMAT, Djuwan ARMANDET, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Magali CRAUSER, Denis DELPIROU, Christian DONIOL, Xavier FURNAL, Danielle GOMONT, Eric JOB, Philippe LEBERICHEL, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Daniel MEISSONNIER, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEIROUX, Jean-Paul REBOUL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Claire TEISSEDRE, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Alain VAN SIMMERTIER, Eric VIALA

Étaient absents excusés :

Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, André BOUARD, Frédérique BUCHON, Marie Ange CHARBONNIER, Lucette CHAUVEL, Franck DE MAGALHAES, David GENEIX, Alain GRIFFE, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Luc LESCURE, Jérôme LUSSERT, Thierry MATHIEU, Vincent MENINI, Bernard PAGENEL, Ghyslaine PRADEL, Jean RONGIER, Christophe SOULIER, Marie-Laure TIBLE, André TRONCHE, Jean Louis VERDIER, Roland VERNET

Pouvoirs :

Vivien BATIFOULIER pouvoir à Gérard POUDEIROUX
Lucette CHAUVEL pouvoir à Georges CEYTRE
Alain GRIFFE pouvoir à Eric VIALA
Pierre JUILLARD pouvoir à Pierrick ROCHE
Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Gilles CHABRIER
Jérôme LUSSERT pouvoir à Michel PORTENEUVE

Thierry MATHIEU pouvoir à Gilles AMAT
Bernard PAGENEL pouvoir à Daniel MEISSONNIER
Ghyslaine PRADEL pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD
Jean Louis VERDIER pouvoir à Philippe ROSSEEL
Roland VERNET pouvoir à Philippe LEBERICHEL

Date de convocation : 25 janvier 2024

Secrétaire de séance : Djuwan ARMANDET

Membres en exercice : 57

Présents : 30 – Pouvoirs : 11 – Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Restitution de la compétence médiathèque à la Commune de Massiac – Transfert des immobilisations

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la Code général des impôts ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu la délibération n°2023-72 du 28 novembre 2023 du conseil municipal de la Commune de Massiac rendant un avis favorable sur la modification statutaire projetée ;

Vu la délibération n°2023-CC-191 du 14 décembre 2023 du conseil communautaire de Hautes Terres Communauté modifiant la définition de l'intérêt communautaire liée à la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs » ;

Vu la délibération n°2024-CC-022 du 1^{er} février 2024 du conseil communautaire de Hautes Terres Communauté portant adoption du procès-verbal de mise à disposition de la médiathèque à la commune de Massiac ;

Considérant que la modification statutaire portant sur l'intérêt communautaire lié à la compétence facultative « *Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels ou sportifs communautaires* » avec le retrait de la médiathèque de Massiac, sera effective à compter du 1^{er} avril 2024 ;

Considérant que cette modification statutaire implique la restitution de la compétence « gestion de la médiathèque de Massiac » à la commune d'implantation ;

Considérant qu'en application de l'article L.5211-5-III du CGCT, « *le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L.1321-1, les deux premiers alinéas de l'article L.1321-2 et les articles L.1321-3, L.1321-4 et L.1321-5 du CGCT* » ;

Considérant que la mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire ;

Considérant que ce procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci ;

Considérant qu'en application de l'article L. 5211-4-1 I du CGCT, « les modalités du transfert prévu aux deux premiers alinéas du présent I font l'objet d'une décision conjointe de la commune et de l'établissement public de coopération intercommunale. Cette décision est prise après établissement d'une fiche d'impact décrivant notamment les effets du transfert sur l'organisation et les conditions de travail, ainsi que sur la rémunération et les droits acquis des fonctionnaires et des agents territoriaux non titulaires concernés. La fiche d'impact est annexée à la décision. Les accords conclus préalablement à la décision sont annexés à la décision. La décision et ses annexes sont soumises à l'avis du ou des comités techniques compétents. » ;

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le transfert des immobilisations suivantes à la commune de Massiac à compter du 1^{er} avril 2024 :

N° d'immobilisation	Objet	Date d'entrée	Valeur initiale	Valeur nette comptable au 01/04/2024
152	MEDIATHEQUE	01/02/2008	370 718.78 €	370 718.78 €
166	LIVRES MEDIATHEQUE – FOND INITIAL	16/03/2009	19 611.60 €	0 €
1009	MEDIATHEQUE – FOND INITIAL	31/12/2010	5 737.15 €	0 €
1102	FONDS DOCUMENTAIRE MEDIATHEQUE	25/03/2011	2 735.43 €	0 €
1103	DESHUMIDIFICATEUR MEDIATHEQUE	03/08/2011	14 710.80 €	0 €
1203	MEDIATHEQUE – FOND INITIAL	25/04/2012	13025.95 €	0 €
1405	ACHAT LIVRE FOND MEDIATHEQUE	19/08/2014	8 132.81 €	0 €
1414	CIMAISE POUR MEDIATHEQUE	24/12/2014	188.50 €	0 €
1608	TRAVAUX MEDIATHEQUE	12/08/2016	3 010.08 €	3 010.08 €
2018-2183-161-Médiathèque	Ordinateur fixe HP Pro 8000 Elite	08/02/2018	774.90 €	0 €
2020-2135-1	MEDIATHEQUE MASSIAC – Mise en place ventilation	29/07/2020	710.50 €	479.59 €
2020-2158-155-1	Stores médiathèque Massiac	03/08/2020	75.80 €	0 €
2020-2188-161	Coffre régie médiathèque	12/11/2020	95.88 €	0 €
2020-2135-155-14	Travaux en régie 2020 – Médiathèque Massiac	24/12/2020	786.50 €	530.89 €
2021-2183-161-6	Téléphone SIEMENS Médiathèque Massiac	14/06/2021	65.09 €	0 €
2021-2135-155-8	Installation baie de brasage borne wifi médiathèque	28/06/2021	3 605.29 €	2 794.10 €
2021-2183-161-7	Ordinateurs fixes public médiathèque Massiac	06/12/2021	1 704 €	426 €
2022-2183-161	Liseuse électronique Vivlio Color	28/01/2022	227.03 €	0 €
2022-161-2183	EQUIPEMENTS INFORMATIQUES – Matériel vidéoprotection médiathèque Massiac	24/01/2022	2 580.00 €	1 505 €
2023-21838-189	EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	29/08/2023	39.90 €	39.90 €

- **D'APPROUVER** le transfert des subventions suivantes à la commune de Massiac à compter du 1^{er} avril 2024 :

- Subventions liées à la création de la médiathèque : 216 619 €
 - Subvention DETR 2021 (avance et acompte n°1) pour la mise en place d'un système de vidéoprotection et installation d'une baie de brassage : 515.56 €
 - Subvention du Conseil Départemental pour les usages numériques : 2 500 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour à procéder aux transferts d'immobilisations ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,
Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.